Plaquiste ou peintre, qui doit quoi ?

Où s'arrête le travail du plaquiste, et où commence celui du peintre ? La question est fréquente. Alors, quelles sont les prestations imputables à chacun ? Et quelles sont les conditions d'acceptation des supports ? Éléments de réponse.

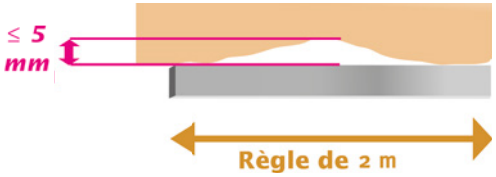
Sommaire

1. Support en plaque de plâtre : tolérances sur l'ouvrage fini
2. Support en plâtre (enduit ou plaque de plâtre) : conditions d'acceptation par le peintre
3. Plaque de plâtre : travaux à la charge du peintre et tolérances
4. Synthèse des travaux à effectuer sur un support en plaque de plâtre, en fonction des finitions

1. Support en plaque de plâtre : tolérances sur l'ouvrage fini

Tolérances planéité

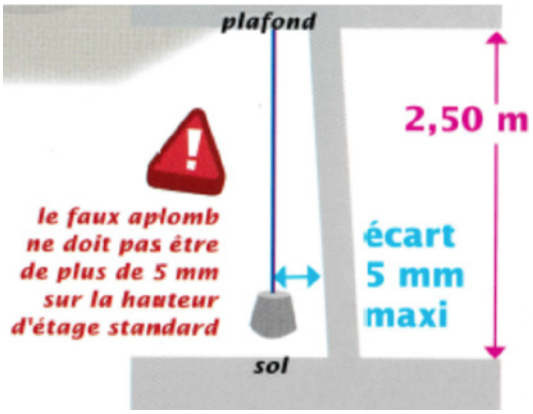
Planéité générale rapportée à la règle de 2 m



Planéité locale rapportée à un réglet de 20 cm (creux maxi sous ce réglet)



Faux aplomb



Aspect de surface

L'état de surface du parement doit permettre l'application des revêtements de finition sans autre travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

En particulier, après traitement des joints, et ragréages localisés (tête de vis, usure superficielle) le parement de l'ouvrage **ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni trou, ni traces d'outils** (contrairement aux exemples visibles sur les photos ci-dessous).





2. Support en plâtre (enduit ou plaque de plâtre) : conditions d'acceptation par le peintre

Avant la peinture, les supports ne doivent pas présenter de :

- taches d'humidité, moisissures, souillures biologiques, etc. ;
- pulvérulence ;
- efflorescences ou salpêtre ;
- taches de bistre ;
- taches d'huile ou de graisse ;
- taches diverses provenant de structures bois ou métalliques contiguës ou sous-jacentes ;
- inscriptions (trait à l'encre ou crayon gras, graffiti, etc.).

De plus, les arêtes, coupes, rives et cueillies des éléments des panneaux doivent être nettes et rectilignes.

3. Plaque de plâtre : travaux à la charge du peintre et tolérances

Les travaux imputables aux peintres dépendent du niveau de finition prévu au marché. Il existe trois niveaux de finition : finition A, B ou C. L'état de finition B est retenu en l'absence de précisions dans les documents particuliers du marché (DPM).

Finition A

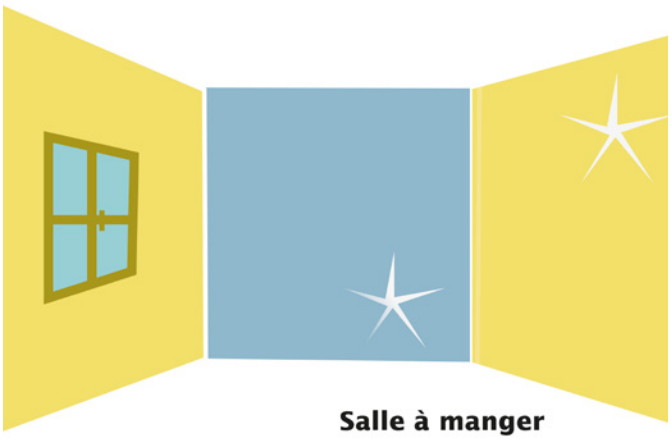
La planéité finale est satisfaisante. Les travaux d'enduisage jugés nécessaires ont été réalisés.

L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse. De **faibles défauts d'aspect sont tolérés**.

Le **rechampissage ne présente pas d'irrégularités** (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Les défauts de planéité des supports sont corrigés par enduisage pour des écarts inférieurs ou égaux à **5 mm** sous la règle de **2 m**.

Note : Le surfaçage au moyen d'un enduit de peinture corrige les défauts et irrégularités du support mais il ne permet pas de le dresser.



Finition B

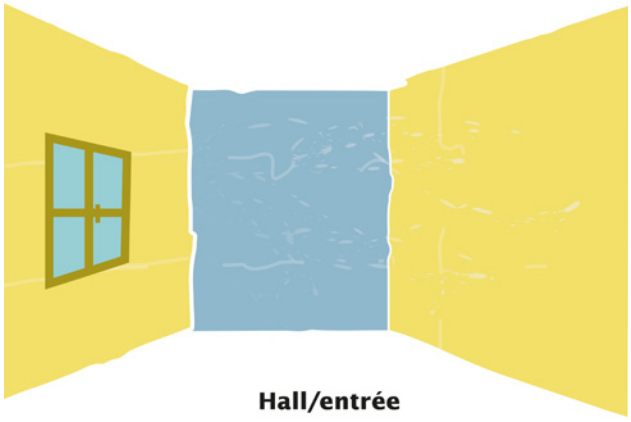
La planéité générale initiale n'est pas modifiée.

Les **altérations accidentelles sont corrigées**.

Le **rechampissage** peut présenter q**uelques irrégularités**.

La finition B est d'aspect poché ou structuré.

Quelques **défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis**.



Les rechampissages : en Finition B

Acceptable



Non acceptable

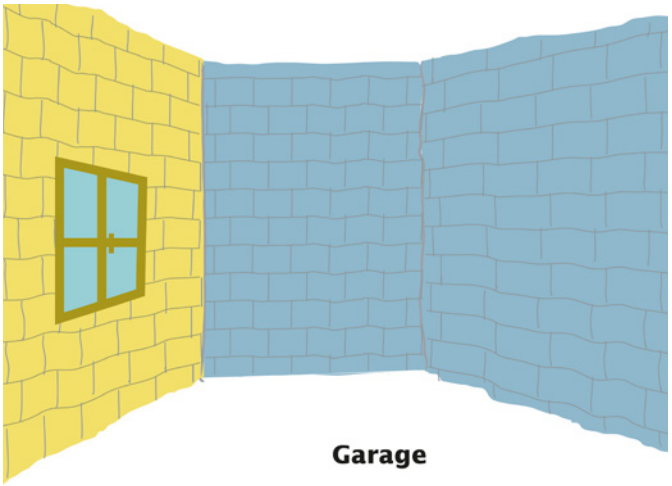


Finition C

Le revêtement de peinture couvre le subjectile.

Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.

La finition C est d'aspect poché ou structuré.



4. Synthèse des travaux à effectuer sur un support en plaque de plâtre, en fonction des finitions

Subjectile	État de finition recherché (1)			Révision des joints (2)(4)	Époussetage	Impression (3)	Rebouchage (4)	Ratissage (4)	Enduit non repassé (4)	Enduit repassé (4)	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire (5)	Révision (6)	Couche de finition (5)
	Mat	Satiné	Brillant (*)											
Plaque de parement en plâtre (Voir 5.5)	Finition C				x	x								x
	Finition B			x	x	x	x		x(7)		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x		x(7)	x	x	x(7)	x

Source : DTU 59.1 (c) 2023 CSTB

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition tendue, ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription M des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(2) Voir 5.2.2.4.1 du présent CCT, et 3.2 de NF DTU 59.1 P2.

(3) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(4) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

(5) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(6) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(7) Optionnel : le choix par le Peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3.) peut être nécessaire en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).